

Affichage des prix

REMUNERATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 600€ TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000€

- 7% TTC sur la part comprise entre 30 001€ et 50 000€
- 6% TTC sur la part comprise entre 50 001€ et 100 000€
- 4% TTC sur la part excédent 100 000€
- 5% TTC forfaitaire à partir de 390 000€

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, selon ce qui aura été convenu au mandat de vente confié par le premier et/ou au mandat de négociation ou de recherche confié par le second et à l'avant contrat de vente.

SARL AAI – 78 Avenue Pierre Mendès France – 49240 AVRILLE Tél 02-41-31-17-31 / Fax 02-41-31-17-32
Capital social de 10.000 euros.- N° RCS Angers 751620998
Titulaire de la carte professionnelle N° CP 4901 2016 000 009 096
délivrée par la CCI du Maine et Loire

Garantie par le Crédit Agricole – 58 Bd de Coubertin à Angers
Garantie financière pour un montant de 110.000 euros, titulaire du compte spécial n°00082421154, ouvert auprès du Crédit Agricole